



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD

Le 07/12/2018

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Pôle Expertise et Service Aux Publics**

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Eric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 71

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° : 2018-098V2632

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Métropole Aix Marseille Provence  
A l'attention de M CALVIA Bernard  
Direction Aménagement et Développement  
B.P 48014  
13567 MARSEILLE Cedex 02

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS.**

**CONTENANCE CADASTRALE : AO287 : (1 273 m<sup>2</sup>) - AO288 : (1 452 m<sup>2</sup>) - AO293 : (773 m<sup>2</sup>)**

**ADRESSE DU BIEN : AVENUE DES TAMARIS - PARC DES ÉTANGS -- 13920 ST MITRE LES REMPARTS.**

**VALEUR VÉNALE : 227 300 € HT. (DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE TROIS CENTS EUROS HORS TAXES)**

**1 - SERVICE CONSULTANT**

**M.A.M.P - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

M. Bernard CALVIA.

**2 - DATE DE CONSULTATION**

:09/11/2018

**DATE DE RÉCEPTION**

:13/11/2018

**DATE DE VISITE**

:Bien non visité

**DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »**

:07/12/2018

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession amiable des terrains à la ASTBTP 13 situés dans la zone d'activité de Saint Mitre les Remparts dans le « Parc des Étangs ». Le Pays de Martigues est gestionnaire et propriétaire de la zone d'activité « Le Parc des Étangs ».

Détermination de la valeur vénale du bien.

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Références cadastrales : Parcelles AO287 - AO288 - AO293.

Parcelles se trouvant dans une zone commerciale dynamique de magasins comprenant des enseignes de qualité. Les parcelles comprises entre 700 et 2 000 m<sup>2</sup> sont de belles superficies. Lots N°13 et 14. Terrains nus aménagés et raccordés aux réseaux.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

## 5 – Situation Juridique

- nom du propriétaire : M.A.M.P Territoire du Pays de Martigues.
- Biens vendus libres de toute occupation ou location.

## 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLU zone UEb

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à : **AO287 : 82 700 € HT**

**AO288 : 94 400 € HT**

**AO293 : 50 200 € HT**

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

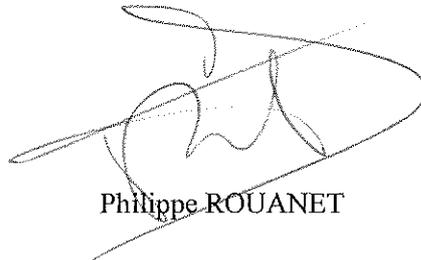
## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,



Philippe ROUANET